

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le **seize octobre deux mille vingt-cinq** à 18h15, séance ordinaire du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'HENNEBONT, convoqué le 10 octobre 2025, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Michèle DOLLÉ, Présidente.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 12

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERESZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 5

- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Mme LE DOUSSAL,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Mme SCOTÉ-LE CALVÉ,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC, pouvoir donné à Mme FAURE,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée, pouvoir donné à Mme DOLLE.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20251007

FINANCES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Service de Gestion Comptable de Lorient sollicite le Conseil d'Administration pour admettre en non valeur des créances irrécouvrables et des créances éteintes pour les budgets suivants :

Créances irrécouvrables :

- ➔ 12301 - Budget annexe du Service Autonomie à Domicile : 30,09 €
- ➔ 12302 - Budget annexe du Portage de repas : 82,90 €

12301 - Budget annexe du Service d'aide à domicile :

Année	Montant	Motifs
2022	0,02 €	1 personne - RAR inférieur au seuil de poursuite
2023	30,06 €	4 personnes - RAR inférieur au seuil de poursuite
2024	0,01 €	1 personne – RAR inférieur au seuil de poursuite
Total	30,09 €	

12302 - Budget annexe du Portage de repas:

Année	Montant	Motifs
2021	82,90 €	1 personne : DCD et demande de renseignement négative
Total	82,90 €	

Créances éteintes :

- ➔ 12303 - Budget annexe de l'EHPAD Ster Glas : 6 233,02 €

12303 - Budget annexe de l'EHPAD Stêr Glas :

Année	Montant	Motifs
2023	6 233,02 €	1 personne : Surendettement de jugement pour l'effacement des dettes
Total	6 233,02 €	

Ces écritures seront comptabilisées aux comptes :

- 6541 pour les budgets du Service Autonomie à Domicile et Service de Portage de repas, relatif aux créances irrécouvrables,
- 6542 pour le budget de l'EHPAD relatif aux créances éteintes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les demandes en date du 19 août 2025 présentées par le responsable du Service de Gestion Comptable de Lorient,
Vu le rapport présenté en Conseil d'Administration,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

→ D'ADMETTRE en non-valeur les sommes proposées pour chacun des budgets conformément aux imputations explicités ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,



Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

